



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Réponse à votre lettre du 20 octobre 2023

Vos références : DG/CRI/2023_037

Lettre recommandée avec accusé de réception,
Lettre n° 1A 195 469 6504 9

Musée de l'histoire de l'Immigration
Mme Constance Rivière, Directrice générale
Palais de la Porte Dorée,
293 avenue Daumesnil,
75012 Paris

Manduel, le 14 novembre 2023

Madame la Directrice générale,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 octobre dernier et je vous en remercie.

Je note avec plaisir que vous avez conscience d'user du plurilinguisme lorsqu'il est nécessaire d'apporter une traduction à un texte français affiché.

En France, toutes les inscriptions et annonces émanant de la sphère publique doivent être en français, et, s'il doit y avoir une traduction pour les non-francophones, c'est en au moins deux langues étrangères que cela doit se faire (article 4 de la loi Toubon).

Autrement dit la loi interdit le bilinguisme pour tout ce qui est du domaine public. Elle l'interdit non pas pour toucher à nos libertés, mais pour nous éviter de finir bilingue français-anglais, et d'être condamnés ainsi à ne voir le monde qu'à travers le prisme réducteur du monde anglo-américain.

Nous ne déposerons donc pas un recours au tribunal administratif cette année, mais, dans un an, nous ferons le point avec nos adhérents de Paris pour nous assurer sur place que l'affichage bilingue a disparu du Musée.

Comme vous le dites, les avancées technologiques permettent désormais de donner aux touristes non francophones qui nous visitent, des traductions multilingues des inscriptions en français présentes dans les lieux touristiques qu'ils visitent. Il s'agit de la technologie du carré codé (« QR code », en anglais).

En effet, il suffit alors de mettre un carré codé sur le panneau où figure le descriptif en français, lequel carré codé renvoie via un téléphone mobile sur un programme informatique qui, lui, peut donner le descriptif en autant de langues étrangères que l'on veut, pour peu que les traductions aient été mises en place dans le programme du carré codé.

Ainsi, avec un simple carré codé en ajout, peut-on avoir des traductions en de multiples langues, sans surcharger le descriptif en français.

En espérant que l'an prochain les descriptions en bilingue auront définitivement disparu du Musée, et dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com